

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau des politiques
institutionnelles
Affaire suivie par :
Stéphane ADE
Julie BOURLET
Tél : 03.88.21.67.15/68.64
Mél : pref-fipd
@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 19 MARS 2020

La préfète du Bas-Rhin

à

- destinataires *in fine* -

**OBJET : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD)
Appel à projets 2020**

Une nouvelle dynamique est engagée à l'occasion de la parution de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les associations d'élus locaux. Cette stratégie doit mobiliser les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs afin de mettre en œuvre ses mesures sur l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place doit être garantie à l'initiative locale et au droit à l'expérimentation. Cela doit particulièrement être le cas dans la déclinaison du plan d'action engagé avec l'eurométropole, la ville de Strasbourg et la justice en vue de prévenir les violences urbaines de fin d'année ainsi que dans la mise en œuvre du plan d'actions visant à la lutte contre les violences conjugales.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) est un outil de financement au niveau local de cette nouvelle stratégie nationale de la prévention de la délinquance, du plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » et de la lutte contre l'islamisme et les atteintes aux principes républicains. Il doit garantir des interactions et des synergies entre les politiques de prévention menées localement, notamment afin de prévenir les ruptures de parcours, ainsi qu'avec la feuille de route régionale de mobilisation contre les addictions Grand Est.

Tous les orientations nationales et régionales sont accessibles en ligne à l'adresse :
<https://www.cipdr.gouv.fr>, rubriques Prévenir la délinquance et Prévenir la radicalisation
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites-et-prevention/Drogues-et-conduites-addictives/Drogues-et-conduites-addictives-MILDECA>

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'appel à projets 2020 dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et la radicalisation (FIPD) décliné cette année en quatre programmes distincts : la prévention de la délinquance (D), la prévention de la radicalisation (R), les actions de sécurisation dont l'aide à l'installation de la vidéoprotection, la sécurisation des écoles et l'équipement des polices municipales (S) et la sécurisation des sites sensibles (K).

Toutes les informations sur cet appel à projet sont accessibles en ligne à l'adresse :
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites-et-prevention/Prevention-de-la-delinquance/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-FIPD>

Afin de poursuivre notre effort de modernisation et de simplification, le dépôt des demandes de subvention se fera désormais de manière dématérialisée via www.demarches-simplifiees.fr. Cela permettra également de renforcer la co-instruction des dossiers entre services et opérateurs de l'État, avec les collectivités, et d'optimiser les arbitrages rendus en faveur du cofinancement des projets.

Toutes les étapes du dépôt d'un dossier de subvention sont accessibles en ligne à l'adresse :
<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

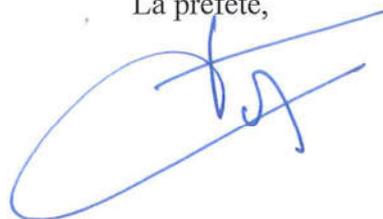
Enfin, j'appelle l'ensemble des cofinanceurs et porteurs de projet à :

- développer des cofinancements partenariaux, notamment avec les collectivités locales, au titre de crédits de droit commun ;
- proposer et soutenir des actions inscrites dans la durée : des conventions partenariales pluriannuelles doivent être signées afin de sécuriser l'engagement des partenaires associatifs ;
- renforcer et systématiser les démarches d'évaluation qui demeurent une obligation pour tous les porteurs de projets bénéficiaires de financement public.

Vous trouverez ci-après les principales mesures et orientations par programmes.

Je vous invite à me faire parvenir vos demandes de subventions et projets d'actions de manière dématérialisée **avant le 30 avril** (et/ou bien de transmettre cet appel à projets à ceux de vos partenaires qui seraient susceptibles d'y répondre).

La préfète,



40 MESURES POUR DYNAMISER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



AXE 01

LES JEUNES : AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION

- MESURE 1 Identifier les facteurs de fragilité
- MESURE 2 Identifier les jeunes en risque de récidive
- MESURE 3 Cibler les nouvelles formes de délinquance
- MESURE 4 Réinvestir la prévention primaire à destination des très jeunes
- MESURE 5 Développer l'autonomie de réflexion des jeunes
- MESURE 6 Doubler le nombre de jeunes pris en charge
- MESURE 7 Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité
- MESURE 8 Susciter de meilleures dynamiques autour de la santé
- MESURE 9 Encourager les relations entre les élus locaux et l'éducation nationale
- MESURE 10 Mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion
- MESURE 11 Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion
- MESURE 12 Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social complémentaire à l'exécution de la peine
- MESURE 13 Accompagner les victimes de TEH
- MESURE 14 Évaluer



AXE 02

ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES POUR MIEUX LES PROTÉGER

- MESURE 15 Mobiliser et mieux repérer
- MESURE 16 Définir le champ de victimation
- MESURE 17 Développer les démarches de proximité
- MESURE 18 Améliorer la prise en charge des victimes
- MESURE 19 Mieux prendre en charge les victimes par de nouveaux partenariats avec la santé
- MESURE 20 Doter chaque département d'au moins deux intervenants sociaux
- MESURE 21 La justice restaurative



AXE 03

LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- MESURE 22 Promouvoir les démarches participatives
- MESURE 23 Conforter la médiation sociale : interface entre les populations et les institutions
- MESURE 24 Étendre les actions de rapprochement entre la population, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien
- MESURE 25 Généraliser le schéma local de tranquillité publique
- MESURE 26 En matière de vidéoprotection : expérimenter le traitement automatisé de l'image
- MESURE 27 Diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes
- MESURE 28 Articuler les partenariats de la politique de sécurité du quotidien avec les CLSPD
- MESURE 29 Développer une culture commune des acteurs



AXE 04

LE TERRITOIRE : VERS UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE ET EFFICACE

- MESURE 30 Réaffirmer le pilotage par le préfet de département
- MESURE 31 Décliner la stratégie nationale
- MESURE 32 Conforter le maire dans le pilotage de la politique
- MESURE 33 Promouvoir le rôle bienveillant du maire à l'égard des familles
- MESURE 34 Clarifier les modalités d'articulation entre le niveau intercommunal et le niveau communal
- MESURE 35 Conforter le rôle des coordonnateurs
- MESURE 36 Promouvoir l'échange d'informations
- MESURE 37 Rationaliser le soutien financier
- MESURE 38 Promouvoir de nouveaux outils d'évaluation
- MESURE 39 Animation par le SG-CIPDR
- MESURE 40 Mettre en place un cycle de formation